

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : HP

Réf : 9200056TRAN13076



RHIZOPON BV
Rijndijk 263a
Postbus 110
2394 CE Hazerswoude-Rijndijk
PAYS-BAS

Paris, le

07 NOV. 2014

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché concernant le produit :

N° Intrant : 9200056 - RHIZOPON AA POUDRE 2%

AMM n° 9200056

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

*Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux*

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du Règlement (CE) n°1107/2009 du 21 octobre 2009 et du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et de la Pêche Maritime et des textes pris pour son application, la décision suivante a été arrêtée dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 9200056 Nom commercial : RHIZOPON AA POUDRE 2%

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 9200056

Type commercial : Produit de référence
Composition : Acide b-indole butyrique 2 %

Vu la notification de l'ANSES n°2013-0992 du 23 juillet 2013

Le transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation RHIZOPON AA POUDRE 2% de la société UNIPEX vers la société RHIZOPON BV est autorisé.

Firme détentrice

RHIZOPON BV

Ancienne firme :
UNIPEX

Dénominations commerciales

RHIZOPON AA POUDRE 2%

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

07 NOV. 2014

Le sous-directeur de la protection
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON